

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 424 DU JEUDI 19 MARS 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

NÉCROLOGIE

La plume d'Abdoulaye Sankara «Abou Maco» s'est brisée, une page d'or de la presse guinéenne se tourne



P.2

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

Edito à vue d'Aigle

Un sommet tripartite pour de bonnes raisons

Le lundi 16 mars 2026, le Palais Mohammed V de Conakry, le siège de la Présidence guinéenne, a servi de cadre à un sommet tripartite Guinée-Liberia-Sierra-Leone. Un sommet présidé par le Président Mamadi Doumbouya et consacré aux différends frontaliers entre les trois pays de l'espace Mano River Union. La Côte d'Ivoire, en sa qualité de pays témoin, y a été représentée par sa ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale, Mme Nialé Kaba. Les échanges se sont déroulés dans un esprit de dialogue, de coopération et de consolidation de la paix dans l'espace du fleuve Mano...

Conflits frontaliers P.3



Dr Faya Millimouno demande le bornage des frontières de la Guinée et ses pays voisins (Entretien)

M'Bany Sidibé, président de l'UDCG P.4



« Aujourd'hui, pour faire des retraits dans les banques, il faut que tu aies une connaissance » (Entretien)

Païement des dividendes 2025 P.5



La Présidence de la République demande à plus de 60 sociétés de se mettre en règle avant le 30 juin

Scandale des 100 millions à l'AGEPI Entre détournement au sommet, opacité chronique et mépris des membres P.3

Guichet unique des services publics P.4

Signature d'un partenariat entre la Guinée et l'Azerbaïdjan

Vie de la nation P.4

Le souffle du large et les silences de Conakry

Édito à vue d'aigle



Un sommet tripartite pour de bonnes raisons

Le lundi 16 mars 2026, le Palais Mohammed V de Conakry, le siège de la Présidence guinéenne, a servi de cadre à un sommet tripartite Guinée-Liberia-Sierra-Leone. Un sommet présidé par le Président Mamadi Doumbouya et consacré aux différends frontaliers entre les trois pays de l'espace Mano River Union. La Côte d'Ivoire, en sa qualité de pays témoin, y a été représentée par sa ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale, Mme Nialé Kaba. Les échanges se sont déroulés dans un esprit de dialogue, de coopération et de consolidation de la paix dans l'espace du fleuve Mano.

Les Présidents Mamadi DOUMBOUYA de la Guinée, Joseph Nyumah Boakai du Libéria, et Julius Maada Bio de la Sierra Leone, en présence de la cheffe de la diplomatie ivoirienne, se sont résolument engagés dans la voie de la résolution pacifique de leurs différends frontaliers, dans l'intérêt

supérieur des communautés des trois pays liés par la géographie, l'histoire, la culture, l'économie et la sociologie.

Dans les années 90 et 2000, l'on s'en souvient, la Guinée a joué un rôle de premier plan dans la stabilisation du Libéria et de la Sierra-Leone ravagés alors par la guerre. Sans oublier que les réfugiés venus de ces deux pays frères ont été accueillis à bras ouverts sur le territoire guinéen pendant de longues années. C'est pourquoi, il est souhaitable que Guinéens, Libériens et Sierra-Léonais continuent de fumer le calumet de la paix et de l'entente cordiale.

Le Président Mamadi Doumbouya et ses pairs du Libéria et de la Sierra-Leone viennent ainsi donner la preuve irréfutable qu'ils sont des Hommes d'État attachés à la paix et à la stabilité dans l'espace Mano River Union.

C'est devant la Cour suprême, la plus haute juridiction du pays, que le vainqueur de la présidentielle du 28 décembre 2025 a prêté serment et a été installé dans ses fonctions de président de la République de Guinée le 17 janvier dernier pour un mandat de 7 ans renouvelable une fois.

Dans son discours d'investiture, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales a dédié son mandat aux femmes et aux jeunes, deux couches qui occupent une place de choix dans son projet de société. Il n'a pas manqué de rappeler que la Guinée est une et indivisible. Il a tendu sa main à toutes les filles et à tous les fils du pays pour une reconstruction nationale sur des bases solides et viables. Il a une nouvelle fois annoncé que l'ambitieux Programme Simandou 2040 s'exécutera, de bout en bout, dans l'intérêt exclusif des Guinéens de toutes les régions, de toutes les confessions religieuses, de toutes les communautés sans distinction aucune.

Kéfina Diakité

La plume d'Abdoulaye Sankara « Abou Maco » s'est brisée, une page d'or de la presse guinéenne se tourne

Le monde des médias guinéens est en deuil. Abdoulaye Sankara, plus connu sous le pseudonyme affectueux d'« Abou Maco », a tiré sa révérence, laissant derrière lui une corporation orpheline de l'une de ses signatures les plus prestigieuses et les plus audacieuses.



Un monument de la «Belle Époque» de la presse écrite

Parler d'Abdoulaye Sankara et de Thiernodjo Diallo, l'illustre « Bebel », c'est évoquer une époque où le journalisme de presse écrite en Guinée était un sacerdoce, un combat de chaque instant pour la vérité et la démocratie. **Abou Maco** et **Bebel** n'étaient pas seulement des rapporteurs de faits ; ils étaient des analystes fins, des stylistes de la langue française et des témoins privilégiés des soubresauts de l'histoire contemporaine de notre pays.

Leurs disparitions laissent un vide immense, mais leurs héritages demeurent gravés dans les colonnes jaunies des archives et dans l'esprit des milliers de lecteurs qu'ils ont informés, formés et parfois bousculés par la force de leurs verbes.

L'indissociable duo : Maco et la légende Bebel

On ne peut décentement parler de **Maco** sans évoquer **Bebel**. Ce dernier reste l'une des plus grandes plumes de l'histoire de la presse écrite de notre pays. Dans le milieu fermé des grands rédac-

teurs, une vérité demeure : **Bebel** était le seul qu'on ne corrigeait pas. Son style était d'une telle pureté, sa syntaxe d'une telle précision, que même les secrétaires de rédaction les plus pointilleux posaient leur stylo rouge devant sa copie. Cette exigence de perfection, partagée par Maco, a forgé le respect immense que la nation porte aujourd'hui à ces deux géants.

L'Indépendant : Le creuset de l'excellence

Il est impossible, voire intellectuellement malhonnête, d'évoquer les géants de la presse écrite guinéenne sans faire une escale prolongée au sein du groupe de presse **L'Indépendant**. C'est là, dans cette véritable « pépinière de talents », qu'**Abou Maco**, **Bebel** et leurs pairs se sont frayé une place au soleil pour briller de mille feux.

À une époque où tout était à construire, **L'Indépendant** a servi de boussole et de laboratoire. C'est dans ce groupe que de nombreuses plumes, aujourd'hui éminentes, ont appris à affûter leurs arguments. On ne peut contourner cette institution sans manquer une part essentielle de l'ADN médiatique de la Guinée.

Le Leadership d'Aboubacar Sylla : Le mentorat de l'ombre

Si ces journalistes ont pu atteindre de tels sommets, c'est aussi grâce au leadership visionnaire d'**Aboubacar Sylla**. Sous sa direction, le groupe de presse est devenu une école de rigueur

et d'indépendance :

- **Aboubacar Sylla** a su créer un environnement où le talent pouvait éclore sans entrave.
- Il a permis à des journalistes comme **Abou Maco** et **Bebel** de transformer leur passion en une expertise reconnue nationalement.
- Le «style **L'Indépendant**», mélange d'impertinence constructive et de professionnalisme, reste aujourd'hui une référence absolue.

Le dernier hommage à un «As» de l'info

Abdoulaye Sankara emporte avec lui une part de l'histoire du journalisme guinéen, mais il laisse une voie tracée pour la jeune génération. Il a prouvé que la presse écrite, malgré les tempêtes numériques, reste le socle de la pensée structurée.

Aujourd'hui, la corporation salue non seulement le collègue, mais aussi le grand frère, l'ami et le guide. Que la terre de Guinée, qu'il a tant aimée et si bien décrite, lui soit légère.

Kéfina Diakité



Crise de cash en Guinée Vers l'impression d'un billet de 50.000 ?

Le mardi 17 mars 2026, le Chef de l'Etat Mamadi Doumbouya a ordonné l'impression de billets de banque pour dissiper la crise de cash dans le pays. C'était lors du conseil interministériel qui s'est tenu à la Primature.



« Le Président nous a fait, disons, la courtoisie de nous rendre visite en plein conseil interministériel. C'est un fait rarissime. Et, nous nous en réjouissons. C'était une occasion pour lui de, d'indiquer ses instructions au niveau des sujets qui sont brûlants. Vous savez, l'économie actuelle de la Guinée aujourd'hui souffre, disons, d'un déficit de circulation

des espèces. Et à cet effet, il a donné des instructions pour qu'il y ait, disons, l'impression d'un billet. Ça, c'est un élément et en plus, la nécessité absolue, d'ici les trois mois, quatre mois à venir, qu'on accentue, disons, la modernisation des moyens de paiement. Par exemple, dans certains pays, vous ne pouvez pas vous promener avec des espèces parce que l'essentiel, disons, de l'activité économique se fait à travers, les banques, à travers des moyens de paiement électroniques. Et nous aussi, nous devons nous acheminer dans cette direction parce que c'est un élément de modernisation de l'économie et puis aussi de la fluidité, disons,

de la circulation monétaire qui a un impact extrêmement important sur, disons, les performances de l'économie nationale. Donc, le président a indiqué : Il faut que nous nous alignions aux pays qui, dans cette optique, sont des pays de référence. Par exemple, plus de 85% de la masse monétaire n'est pas une masse monétaire sous forme d'espèces. Nous aussi, nous devons aller dans cette direction. Et le gouverneur de la Banque centrale, ainsi que le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, ne manqueront pas, dans les jours à venir, le plus rapidement possible, de faire une communication centrée sur cette question de rareté des espèces dans le circuit économique de notre pays dans la phase actuelle. On résoudra le problème avec l'assentiment et la participation de tous les acteurs économiques. », a déclaré le PM Amadou Bah Oury.

Mamadou Oury



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication & Rédacteur en chef: Amadou Sadjo Diallo
Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba
Comité de Rédaction: Sammel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Chef PAO: Abdoulaye Durack Bangoura
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: CMP-GAMS
Photographe: Moustapha Camara
Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



INTERVIEW

Conflits frontaliers

Dr Faya Millimouno demande le bornage des frontières de la Guinée et ses pays voisins

Les différends frontaliers de la Guinée avec ses pays voisins, suscitent des inquiétudes au sein de l'opinion. Ces conflits qui risquent d'affecter le quotidien de ces populations, a fait réagir l'opposant, Docteur Faya Lansana Millimouno. Comme solution préconisée, il demande de délimiter ces frontières afin de mettre fin à la situation.



L'Aigleinfos : Un différend frontalier a éclaté entre la Guinée et le Libéria autour de la localité de Solumba. Vous avez publié une tribune intitulée « Appel au calme et à la retenue concernant l'association de Solumba ». Quel message avez-vous voulu passer à travers cet écrit ?

Dr Faya Millimouno : Ce qui se passe à Solumba, nous ne le méritons pas. Parce que simplement, c'est quelque chose d'ano-

din qui est en train d'amener les gens à se surchauffer. C'est pourquoi nous avons demandé que les gens reviennent au calme.

L'Aigleinfos : Docteur, il y a quelques semaines, un autre incident frontalier avait déjà suscité des tensions entre la Guinée et la Sierra Leone. Comment expliquer que des situations similaires se reproduisent dans un laps de temps dans la même région ?

Dr Faya Millimouno : Ça me dit que la Guinée doit faire très attention. Si vous prenez le Sénégal, la compétence liée aux frontières relève du président de la République, qui fait exercer cette compétence par dérogation. La Côte d'Ivoire, à côté, c'est à la primature. Nous, c'est une petite direction dans le ministère de l'administration du territoire. C'est pourquoi la Guinée est l'un des rares pays qui a des problèmes avec tous ses voisins.

On a des problèmes avec la Sierra Leone, avec le Libéria, avec la Côte d'Ivoire, avec le Mali, avec la Guinée-Bissau, etc. Nous pouvons dépasser ça. Et d'ailleurs, plus de 70 ans, on produit des discours panafricanistes, etc. Ces frontières-là n'ont pas été tracées par nos grands-parents, ni par nous. Elles n'ont pas été tracées pour notre bien, mais c'est pour notre mal. On a créé l'organisation de la Mano River. On peut utiliser ça pour régler les problèmes entre nous. Pas d'envoyer les militaires avant.

L'Aigleinfos : Comment vous trouvez les démarches de la

CEDEAO face à ces différends ?

Dr Faya Millimouno : La CEDEAO existe depuis plus de 50 ans. On regroupe les gens, on mange l'argent public, on boit du champagne. La CEDEAO a échoué sur toute la ligne.

L'Aigleinfos : Les autorités de la Guinée et du Libéria ont insisté, n'est-ce pas, leur volonté de privilégier la voie diplomatique. Et des échanges ont déjà eu lieu entre ces parties. Mais malheureusement, sur les réseaux sociaux, ça va dans tous les sens. Quel impact ces messages peuvent avoir sur ces genres de situations ?

Dr Faya Millimouno : C'est pourquoi nous avons appelé au calme, à la retenue. Laissez, n'est-ce pas, les dirigeants au plus haut niveau, qui sont en train de se parler, mettez les moyens à l'issue de ces rencontres pour que des études nécessaires soient faites pour faire le bornage de nos frontières.

L'Aigleinfos : Quelle mesure pourrait être mise en place par les États concernés afin de prévenir ce type d'incidents frontaliers et éviter qu'ils ne dégénèrent en tension plus importante ?

Dr Faya Millimouno : C'est un message de paix, c'est un mes-

sage de son voisinage. Les populations africaines que nous sommes n'attendent qu'une chose. La paix, des échanges faciles avec nos frères, avec nos sœurs, pour mener une vie paisible.

Par ailleurs, il faut procéder au bornage systématique de nos frontières.

Que ce soit avec la Guinée-Bissau, que ce soit avec le Sénégal, que ce soit avec le Mali, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, le Libéria. Il faut procéder à un bornage systématique. Parce que s'il n'y a pas de bornage, chacun va réclamer toujours ce qu'il croit être pour lui.

Or, c'est ce qui amène ces différends. Quand je prends la frontière entre la Sierra Leone et la Guinée, par exemple, les techniciens ont travaillé là-dessus. Il ne reste plus qu'à mettre à leur disposition des financements qui sont des sommes modiques pour que le travail technique soit fait et qu'on procède définitivement au bornage de nos frontières, si on y tient tant.

L'Aigleinfos : Merci à vous, Docteur Faya Millimouno, homme politique !

Faya Millimouno : Merci à vous pour votre contribution !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



L'Affaire AGEPI

De la rupture à l'épreuve de force

- **29 Novembre 2025 :** Le tournant du Congrès

Organisation d'un congrès extraordinaire par le groupe de Mamadou Aliou Diakité au terme du mandat du bureau dirigé par Aminata Camara. Ce congrès marque la naissance du nouveau bureau exécutif.

- **2 Décembre 2025 :** Notification officielle aux institutions

Le nouveau bureau saisit officiellement la Direction Générale des Élections (DGE) par courrier pour l'informer du changement de direction et demander que toute coopération future se fasse avec l'équipe de Mamadou Aliou Diakité.

- **Décembre 09 au 11 2025 :** Occupation légale des locaux

Une première décision du Tribunal de Première Instance (TPI) de Kaloum permet au bureau de Mamadou Aliou Diakité d'obtenir l'ouverture forcée des locaux de l'AGEPI. Depuis cette date, l'équipe Diakité y est officiellement installée.

- **Décembre 2025 – Janvier 2026 :** Le scandale du chèque de 100 millions

Dans le cadre de la couverture de la présidentielle, Aminata Camara est accusée d'avoir récupéré un chèque de 100 000 000 GNF auprès de la DGE sans en infor-

mer les membres de l'association. Le bureau Diakité dénonce un détournement de fonds et saisit la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ).

- **Janvier 2026 :** La contre-offensive judiciaire
Aminata Camara engage de son côté une procédure pour « usurpation de titre » contre Mamadou Aliou Diakité et son équipe.

- **12 Mars 2026 :** L'apparition du « Bureau Fantôme »
Malgré les procédures en cours, la DGE rencontre Aboubacar Soumah, qui se présente comme le représentant de l'AGEPI pour discuter du partenariat lié aux futures élections législatives et communales.

- **17 Mars 2026 :** La mise en demeure de la DGE

Mamadou Aliou Diakité adresse une lettre de protestation officielle à la Directrice Générale de la DGE. Il y dénonce une tentative de tromperie et réclame une audience pour clarifier la situation avant le dénouement judiciaire.

- **25 Mars 2026 :** Le verdict attendu

Date fixée par le TPI de Kaloum pour rendre son délibéré final sur le dossier d'usurpation de titre. Ce verdict devrait clore définitivement le débat sur la légitimité de la représentation de l'association.
Kèfina Diakité

Scandale des 100 MILLIONS à l'AGEPI

Entre détournement au sommet, opacité chronique et mépris des membres

Par la Rédaction

Le dossier de l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) prend une tournure de plus en plus sordide. Alors que la Justice s'apprête à trancher le 25 mars prochain, de nouvelles révélations viennent accabler le clan d'Aminata Camara, accusé d'avoir transformé l'institution en une « caisse privée » gérée dans l'arrogance et l'obscurité la plus totale.



Le «Hold-up» des 100 millions : L'opacité comme mode de gestion

Le cœur du scandale réside dans un chèque de 100 000 000 GNF émis par la Direction Générale des Élections (DGE) pour la couverture de la présidentielle. Selon le bureau dirigé par Mamadou Aliou Diakité, ce montant n'a jamais profité à la corporation. Fidèle à ses habitudes de gestion opaque, le clan sortant aurait agi en «catimini» :

- **Détournement dénoncé :** Les fonds auraient été empochés après avoir trompé la vigilance de la DGE.

- **Membres exclus :** Contrairement aux règles de l'as-

sociation, les membres n'ont jamais été associés ni même informés du partage de cette manne financière.

- **Partage occulte :** L'argent aurait été partagé entre quelques privilégiés du clan sortant dans un élan d'orgueil qui fait fi de toute éthique professionnelle.

Cette situation, qualifiée de détournement de fonds, fait désormais l'objet d'une plainte devant le TPI de Kaloum.

L'imposture Soumah : Le «Bureau Fantôme» à l'assaut de la DGE

Malgré ces casseroles judiciaires, l'audace du clan Aminata semble sans limite. Le 12 mars dernier, un certain Aboubacar Soumah s'est présenté à la DGE comme le «représentant» de l'AGEPI pour solliciter de nouveaux partenariats pour les législatives et communales.

Cette tentative de récidive est vigoureusement dénoncée par le bureau de Mamadou Aliou Diakité :

1- **Absence de siège :** Le groupe de Soumah est qualifié de «bureau fantôme» sans aucune base physique.

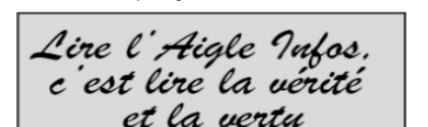
2- **Légitimité usurpée :** Le véritable bureau occupe déjà les locaux officiels de l'AGEPI suite à une décision de justice ayant ordonné une ouverture forcée.

3- **Tromperie institutionnelle :** Cette démarche viserait uniquement à s'approprier de nouvelles opportunités financières avant que le verdict final ne tombe.

Le 25 mars : L'heure de vérité

Pour le bureau légitime, il est temps que la DGE cesse de se laisser abuser par des manœuvres de couloir. Une lettre de protestation officielle a été transmise à la Directrice Générale pour bloquer toute nouvelle transaction avec ces «imposteurs».

La Justice de Kaloum rendra son délibéré le 25 mars 2026 sur le dossier d'usurpation de titre. Entre une gestion par le mépris et l'opacité financière d'un côté, et la volonté de restauration de l'honneur de la presse de l'autre, la «Boussole» judiciaire est plus attendue que jamais.



INTERVIEW

M'Bany Sidibé, président de l'UDCG « Aujourd'hui, pour faire des retraits dans les banques, il faut que tu aies une connaissance »

La crise de liquidité dans les banques primaires, continue d'affecter le quotidien des citoyens. Les citoyens n'arrivent plus à retirer le maximum de leurs crédits pour faire face à leurs besoins. Le président de l'Union pour la Défense des Consommateurs de Guinée monte au créneau et dénonce une discrimination au sein de certains établissements bancaires. M'Bany Sidibé prend pour responsable l'Etat qui aurait provoqué cette crise.



L'Aigleinfos : Vous avez fait un constat qu'au niveau des banques primaires, les retraits sont plafonnés. En tant que président de l'UDCG comment vous expliquez cela ?

M'Bany Sidibé : Oui ! D'abord nous demandons à monsieur le gouverneur de la Banque centrale de revoir la situation, parce que lors de l'ouverture des comptes, on n'a jamais dit aux consommateurs qu'on allait plafonner

les retraits. Non seulement c'est contraire aux distinctions de la loi, mais ça viole systématiquement les droits fondamentaux des consommateurs. Ça, c'est une pratique aussi aux assistants de comportements discriminatoires. Aujourd'hui, pour faire des retraits dans les banques, il faut que tu aies une connaissance.

L'Aigleinfos : Pour le citoyen lambda que nous sommes, c'est difficile de comprendre

que l'argent ne soit pas dans les banques parce que le franc guinéen n'est mangé qu'en Guinée. Est-ce que vous pensez que c'est une situation provoquée par les autorités ?

M'Bany Sidibé : Oui, c'est une situation provoquée. Tu sais, il y a un bout de temps, on a toujours dit ici, lorsque les nouvelles autorités sont venues, ils ont commencé à bloquer les comptes bancaires de certains cadres. Et au-delà de ça, il y a eu des réformes au niveau de la Banque Centrale qui ont créé ce problème-là.

Et vous savez que cela a abouti à une crise de confiance. Et aujourd'hui, la plupart des consommateurs préfèrent garder leur argent à la maison que d'aller déposer dans les banques.

L'Aigleinfos : Certains citoyens pensent que c'est une crise de confiance entre les opérateurs économiques et la Banque Centrale, n'est-ce pas ?

M'Bany Sidibé : Imaginez-vous aujourd'hui quelqu'un qui a un milliard. Lorsque vous venez pour retirer, on refuse. On vous demande de retirer 20 à 200 millions alors que tu as ton argent là-bas. Est-ce que demain, ça va te pousser d'aller déposer ton argent dans une banque ? Et lorsque les cadres ont compris, la plupart des grands cadres de la Guinée aujourd'hui, beaucoup ne mettent plus leurs comptes dans les banques, dans les comptes bancaires de la Guinée. Tout ça, c'est l'arrogance de certains cadres. Il y a eu des procureurs qui venaient à la télé et qui dictaient les comptes bancaires de certains opérateurs, ça crée de grands problèmes.

L'Aigleinfos : La dernière fois, quand vous avez écrit à la BCRG, en réponse, l'institution s'était engagée à mobiliser 30 milliards de francs guinéens au niveau des banques primaires afin de permettre aux distributeurs d'accéder à leurs fonds sans restriction en vue d'approvisionnement. Pensez-vous que cela n'a pas été fait ?

M'Bany Sidibé : Ça été fait. Mais vous savez, la crise est très grande actuellement. Les banques primaires avaient demandé 500 milliards mais elles n'ont reçu que 70 milliards. Parce qu'il faut savoir que ça a été une

crise provoquée par le comportement de certains acteurs.

L'Aigleinfos : Qu'est-ce qu'il faut comme solution impérative pour sortir de cette situation ?

M'Bany Sidibé : C'est pourquoi nous allons nous rapprocher de la Banque Centrale. On va travailler sur le système de crédit et toutes les réformes nécessaires pour que cela soit réglé le plus vite possible. On a commencé des grandes réunions avec tous les acteurs impliqués. Et après ces grandes réunions, il y a des mesures idéales qu'on va prendre pour que, non seulement, il y ait une disponibilité de cash dans les banques, mais aussi qu'on arrive à réformer le système bancaire dans notre pays. À commencer par des transactions électroniques, à commencer par le système de crédit. Et je vous avoue qu'on est en train de faire d'importantes activités dans ces temps-ci.

L'Aigleinfos : Merci à vous le président de l'Union pour la Défense des Consommateurs de Guinée !

M'Bany Sidibé : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Guichet unique des services publics Signature d'un partenariat entre la Guinée et l'Azerbaïdjan

En déplacement à Bakou, le ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Faya François Bourno, a signé le lundi 16 mars 2026 un partenariat stratégique avec l'Azerbaïdjan en vue de la mise en place d'un guichet unique des services publics en Guinée, rapporte Guineenews.



C'est un accord qui, selon le ministre, vise à accélérer la digitalisation de l'administration et à améliorer significativement l'accès des citoyens aux services publics. « Il s'agit d'un partenariat majeur pour la mise en place d'un guichet unique en Guinée », dit-il.

Ledit dispositif devrait permettre de réduire les délais de traitement des dossiers, de simplifier les procédures administratives et d'améliorer la qualité des prestations offertes aux usagers. L'ambition affichée est de rapprocher davantage l'administration des citoyens, dans un contexte de transformation numérique.

Le projet s'inspire du modèle ASAN Services considéré comme une référence internationale en matière de services publics intégrés. À terme, des démarches telles que l'obtention

d'actes d'état civil ou d'autorisations administratives pourraient être réalisées plus rapidement, dans un cadre jugé plus transparent.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme Simandou 2040, présenté comme un levier stratégique de modernisation de l'État. Pour les autorités, le guichet unique constitue un projet prioritaire, en ligne avec la vision portée par le président de la transition, Mamadi Doumbouya, pour une administration plus performante et orientée vers les usagers.

La mise en œuvre effective de ce dispositif est désormais attendue, dans un contexte où les attentes des citoyens en matière d'efficacité administrative restent élevées, apprend-on de Guineenews.

Kaba Kankoula

Vie de la nation

Le souffle du large et les silences de Conakry

La semaine du 12 au 18 mars 2026 restera comme un moment de «suspension» pour la Guinée. Entre l'onde de choc de l'opération « Epic Fury » au Moyen-Orient et les murmures de palais consécutifs à la libération de Dr Kassory Fofana, le pays semble retenir son souffle, oscillant entre une résilience économique forcée et une reconfiguration politique qui ne dit pas encore son nom.



L'économie : Le «Panier» face au «Baril»

L'actualité de cette semaine a été marquée par la réalité implacable des chiffres. À Conakry, la géopolitique mondiale ne se lit pas dans les revues spécialisées, mais sur les étals du marché de Madina. Avec le détroit d'Ormuz sous haute tension, le coût du fret maritime a bondi de 15% en seulement sept jours.

Pour le gouvernement de transition, le défi est colossal : comment maintenir le prix du carburant à la pompe sans vider les caisses de l'État ? La BCRG multiplie les interventions pour stabiliser le Franc Guinéen, mais la pression de «l'inflation importée» commence à fissurer le bouclier social. Le citoyen, lui, observe avec une ironie amère que si l'uranium et la bauxite guinéens sont précieux, ils ne remplissent pas encore les assiettes face à une crise pétrolière mondiale.

Politique : Le «Facteur Kassyry» et le jeu des ombres

Sur le plan sociopolitique, l'air de Conakry a changé depuis la mise en liberté conditionnelle de Dr Ibrahima Kassory Fofana. Cette semaine, les états-majors politiques, autrefois silencieux, s'activent. S'agit-il d'un simple geste humanitaire de la CRIEF ou du premier acte d'une décrispation majeure voulue par le sommet de l'État ?

Le RPG Arc-en-ciel semble retrouver de la voix, tandis que les autres acteurs de la transition scrutent ce signal avec méfiance. Cette libération intervient dans un contexte où la «Justice Boussole» doit prouver qu'elle ne perd pas le Nord face aux pressions diplomatiques et sociales. La question demeure : cette liberté retrouvée servira-t-elle la réconciliation nationale ou réveillera-t-elle les vieux démons de la polarisation ?

Corporatisme : Le calme avant la tempête du 25 mars

Enfin, impossible de clore cette semaine sans évoquer l'attente fébrile autour de l'affaire AGEPI. Dans les rédactions, le sujet est sur toutes les lèvres. Le délibéré fixé au 25 mars prochain est devenu le symbole de la lutte contre le «mercenariat associatif». Alors que les révélations sur les

arriérés de salaire de la secrétaire et les impayés de loyer du siège continuent de circuler, une certitude s'impose : le clan Aminata a perdu la bataille de l'image. Cette semaine a été celle du grand déballage, montrant qu'une institution ne peut survivre quand elle est gérée comme un héritage privé. Le monde médiatique guinéen attend désormais que le droit vienne confirmer la légitimité du terrain.

Ce qu'il faut surveiller la semaine prochaine :

1. Le prix du transport : Une possible réévaluation des tarifs syndicaux face à la hausse des coûts opérationnels.

2. La santé de Kassory : Ses premiers déplacements médicaux seront scrutés comme des événements politiques.

3. Le décompte final : J-7 avant le verdict historique pour l'avenir de la presse indépendante (AGE-PI).

Kéfina Diakité



Paiement des dividendes 2025 La Présidence de la République demande à plus de 60 sociétés de se mettre en règle avant le 30 juin

La Présidence de la République, à travers un communiqué publié dans la presse, demande à toutes les sociétés à participation publique, à procéder au paiement de leurs dividendes au plus tard le 30 juin 2026. Les sociétés privées qui ne se mettront pas en règle verront leur permis retiré. Pour ce qui est des sociétés publiques, le non-paiement des dividendes dans les délais entraînera le limogeage des dirigeants concernés. Nous vous proposons ci-après la liste des sociétés concernées.



Sociétés minières :

- Société aurifère de Guinée (SAG)
- Société minière de Mandiana (SMD)
- Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)
- Société minière de Boké (SMB)
- Société des mines de Mandiana (SMM)
- Tchango Mining
- Guinea Bauxite Company (GBC)
- Guinea Gold Exploration (GGE)
- Alliance Mining Commodities (AMC)
- CDM Chine
- SPICa Mining
- ASAPA Mining (Minex)

- ASAPA Mining (Boffa)
- Bel Air Mining
- Kouroussa Gold Mine
- Dynamique Mining
- Managem Guinée

Sociétés publiques :

- 18. Compagnie guinéenne de construction (CGC)
- 19. Office guinéen de publicité (OGP)

Administrations:

- 20. Port autonome de Conakry (PAC)
- 21. Loterie nationale de Guinée (LONAGUI)
- 22. Société des brasseries de Guinée (SOBRAGUI)
- 23. Société guinéenne de palmiers à huile et d'hévéa (SOGUI-PAH)
- 24. Société nationale d'aménagement et de promotion immobilière (SONAPI)
- 25. Agence nationale d'aménagement minier (ANAM)

- 26. Office guinéen du pétrole (OGP)
- 27. Fonds d'entretien routier (FER)
- 28. Société guinéenne de large bande (SOGEB)

Cartes Guinée

- 29. Société navale guinéenne
- 30. Société des eaux de Guinée (SEG)
- 31. CIPECO Guinée
- 32. ANAIM
- 33. Électricité de Guinée (EDG)
- 34. Banque centrale de la République de Guinée (BCRG)

Promotion immobilière

Sociétés mixtes :

- 35. Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)
- 36. SOGEGA
- 37. SOGUIB
- 38. Vivo Energy Guinée
- 39. SOLIAG

Sociétés à participation minoritaire :

- 40. VISTA GUI
- 41. Société aurifère de Guinée (SAG)
- 42. Africa Mining
- 43. LafargeHolcim Guinée
- 44. BPMG
- 45. BESSIG
- 46. UGAR Activa SA

- 47. Activa Vie
- 48. Société de gestion du patri-moine (SGP)
- 49. SGHI
- 50. BENIG
- 51. Compagnie des ressources de Guinée (CRG)

Cartes Guinée

- 52. SOGIAG
- 53. Fonds d'entretien routier (FER)
- 54. ACER
- 55. Laboratoire du bâtiment et des travaux publics (LBTP)
- 56. AGEROUTE
- 57. Société nationale des chemins de fer de Guinée (SNCFG)
- 58. La Poste guinéenne
- 59. COPCOM Guinée
- 60. Office maritime de Guinée (OMG)
- 61. Pharmacie centrale de Guinée (PCG)
- 62. SONA

Les entités suivantes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de veiller à la bonne application de ce communiqué : le ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, le ministère des Mines et de la Géologie, la Société de développement industriel et minier de Guinée (SODIMIG).

Kaba Kankoula

Soldats kényans dans «l'opération spéciale» Nairobi et Moscou tournent la page

Au premier jour de sa visite officielle à Moscou, le chef de la diplomatie kényane a rencontré ce lundi 16 mars son homologue Sergueï Lavrov. Il n'y aura plus d'enrôlements dans l'armée russe, a dit Musalia Mudavadi.



« Le deuxième sujet dont je voudrais parler, puisque je sais qu'il y a beaucoup de curiosité »... Après les échanges de politesse diplomatique d'usage, Musalia Mudavadi entre dans le vif du sujet lors de sa conférence de presse conjointe avec Sergueï Lavrov.

La « curiosité » dont il fait mention, le chef de la diplomatie kényane l'avait lui-même créée, en faisant monter l'attente en annonçant avant son départ en Russie, via un communiqué, viser à « empêcher de nouveaux problèmes liés à des recrutements trompeurs ou à de fausses promesses d'emploi ». À Moscou, le vocabulaire se fait plus lisse... Rien sur les accusations sur les méthodes d'enrôlement. Mais Musalia Mudavadi affirme que le sujet est réglé :

« Après avoir pris en compte les préoccupations exprimées par les familles kényanes à Nairobi, nous estimons avoir trouvé un

terrain d'entente ; il n'y aura pas d'autres enrôlements dans l'opération spéciale et nous nous en félicitons. Je tenais également à préciser que nous ne souhaitons en aucun cas que notre partenariat avec la Russie soit réduit à la seule question de l'opération spéciale. Il s'agit là d'un incident, et la relation entre le Kenya et la Russie est bien plus vaste. »

Sergueï Lavrov, lui, n'a fait aucun commentaire sur l'accord mentionné et encore moins sur ce que son homologue kényan appelle un « incident » et a répété la ligne constante de Moscou : « Tous les Kényans, comme les citoyens de nombreux autres pays, qui ont signé des contrats pour participer à cette opération militaire spéciale, l'ont fait volontairement ».

Interrogé sur les travailleurs de l'usine de fabrication de drones dans la zone spéciale d'Alubuga, au Tatarstan, un établissement qui fait face aux mêmes accusations de recrutement forcé, le chef de la diplomatie russe a aussi rejeté ces affirmations en bloc. Le Kenya et la Russie semblent en tout cas avoir décidé de tourner la page. Musalia Mudavadi est encore à Moscou ce mardi. Un accord de coopération bilatérale, notamment sur les migrations de travail, semble sur les rails.

RFI

Conakry Démantèlement d'un réseau de présumés braqueurs

Selon Guineenews, le mardi 17 mars 2026, les services spéciaux ont présenté à la presse quatre présumés malfaiteurs impliqués dans une affaire de vol aggravé survenue à Dubréka.



Le commissaire divisionnaire de police, Foromo Soropogui a indiqué que les faits remontent au vendredi 13 mars 2026, aux environs de 5 heures du matin, dans le quartier Bailobayah. Une femme, en attente d'un taxi pour rallier l'intérieur du pays, a été surprise par deux individus armés. Pris de court, les assaillants lui ont arraché son sac à main contenant des objets de valeur, avant de tenter de fuir en brandissant une arme à feu pour dissuader toute intervention.

Alertés par les cris de la victime, des citoyens qui se rendaient à la mosquée sont intervenus rapidement. Ils ont poursuivi les suspects, réussi à les maîtriser et récupéré à la fois l'arme et le sac volé.

A en croire le commissaire Soropogui, l'intervention d'un agent

des services spéciaux, alerté par la clameur publique, a permis de sécuriser les deux premiers suspects et de les conduire à la gendarmerie de la T10.

« Le vendredi 13 mars 2026, aux environs de 5 heures du matin, deux des suspects ont surpris une dame isolée à Bailobayah, avant de lui arracher son sac sous la menace d'une arme. Grâce à la réaction des citoyens et à l'intervention rapide de nos services, ils ont été interpellés avec l'arme et les objets volés », a-t-il déclaré.

Dans la foulée, deux autres suspects ont été arrêtés grâce aux investigations menées conjointement avec la gendarmerie. Il s'agit de Mohamed Camara, présenté comme le fournisseur de l'arme, et d'Ibrahima Sory Kanté, soupçonné d'être un receleur habituel.

Interrogé, Ibrahima Kalil Sanoh, alias « Innocent », a reconnu les faits. Il affirme avoir planifié l'agression la veille et agi de manière concertée.

« J'ai effectué deux braquages avec cette arme : le premier à Dubréka centre, où j'ai pris une moto TVS 125, et le second sur une dame à qui j'ai arraché son sac. Je n'ai jamais tiré, je m'en sers pour effrayer », a-t-il confié. Le suspect a également reconnu être en possession de drogue au moment de son interpellation, précisant qu'elle était destinée à sa consommation personnelle : « Cette drogue que vous voyez, c'est pour moi. Je ne vends pas, c'est pour fumer. »

Les quatre individus sont poursuivis pour vol aggravé, association de malfaiteurs, détention illégale d'arme à feu, complicité, recel, ainsi que détention et vente de drogue. Ils devraient être présentés devant le parquet du tribunal de première instance de Dubréka pour la suite de la procédure judiciaire, a-t-on appris du site Guineenews.

Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Adieu Sankara l'artiste, à Dieu Maco le guerrier (Par Top Sylla)



Il nous alertait dans un post récent sur sa page Facebook, non sans un brin d'humour. Après quelques problèmes respiratoires, il avait cru entrevoir l'ombre de la grande faucheuse. Jusqu'à la nuit du mardi, elle n'était pas là puisque lui était encore présent parmi les siens, parmi nous. Maintenant que l'ange de la mort est arrivé, notre frère et confrère est parti. Arraché à notre affection et à celle de la famille biologique et professionnelle à la suite d'une maladie coriace, et au terme de

ce combat contre la mort que nous perdrons tous un jour ou l'autre sans exception. Un post qui apparaît aujourd'hui comme prémonitoire.

L'on ne pense pas que le regrette Abdoulaye Sankara, Abou Maco pour les amis, était forcément quelqu'un qui partageait l'idée d'Epicure sur la fin de vie : « Quand nous existons, la mort n'est pas là ; et quand la mort est là, c'est nous qui n'existons pas. » Mais son rappel à Dieu reste pour la corporation, ses parents et amis une grosse perte, tant son absence physique va manquer à plus d'un à cause de qualités humaines et professionnelles indéniables.

Des qualités forgées au fil des années à travers plusieurs vies, faites d'épreuves, d'expériences

douloureuses ou heureuses. De l'époque bouillonnante de la révolution au Pays des hommes intègres, en passant par l'assassinat de l'icône Thomas Sankara, la purge menée contre les « jeunes sankaristes » et le chemin de l'exil jusqu'à la Guinée de Sékou Touré où la révolution n'était plus déjà qu'un lointain souvenir.

De la rédaction de L'Indépendant Plus où il fit ses premières armes en Guinée, jusqu'au bureau de presse de la présidence de la République, après avoir fait ses preuves dans des médias comme L'Indépendant, La Nouvelle Tribune, L'Observateur et La Vérité entre autres, il a laissé une empreinte indélébile sous le sceau de l'excellence.

Tous ceux qui l'ont connu vous le diront : lorsqu'on est en face de lui, « sérieux » est la première impression qui saute aux yeux,

spontanément. Mais il faut dire que l'homme était difficile à catégoriser. Faut-il évoquer son exigence professionnelle, son énorme capacité de travail, son esprit d'équipe, ou le respect absolu qu'il portait à chacun et cette humilité qui frisait la timidité et dont il se départait dès que l'on essayait de lui marcher sur les pieds ? Doit-on parler de ce qu'il a accompli, de sa générosité, de son audace insouciant ? Ou encore de ses rares coups de gueule, de ses sourcils froncés, et de cette farouche détermination dans ses combats ? Récemment encore sur sa page Facebook, il passait son temps à décortiquer l'actualité notamment nationale, à en extraire ce que personne ne voyait, à ressortir des angles inexplorés, à proposer des voies où nul n'avait songé à s'engager.

Du temps où tous deux exercions

le métier de journaliste au groupe de presse L'Indépendant, nous avions un même dada, les films fantastiques et flippants et échangeons souvent les œuvres d'auteurs tels Stephen King (Carrie), John Carpenter (Halloween) et autres Tobe Hooper (Poltergeist). C'est le clap de fin, il a tiré sa révérence sous nos applaudissements et quitté cette immense scène de théâtre qu'est la vie. Mais dans la mémoire et le cœur de ceux qui l'ont connu, les projecteurs resteront allumés.

Il est allé rejoindre nos illustres devanciers sur cette liste où figurent tous les vivants en attente, une perspective qui lui aurait sans doute fait penser au chef-d'œuvre du réalisateur James Wong : Destination finale.

À tous les proches et amis de Maco, comme dirait l'Ivoirien, nous adressons un « Yako » du fond du cœur !

CRIEF

L'affaire Ibrahima Chérif Bah renvoyée au 14 avril

Le mardi 17 mars 2026, à la CRIEF, le ministère public a demandé la confirmation de la condamnation à 5 milliards de francs guinéens de dommages et intérêts prononcée en première instance contre l'ancien Gouverneur de la BCRG, Ibrahima Chérif Bah.

Selon le site Guineenews, l'affaire impliquant Ibrahima Chérif Bah, ancien gouverneur de la Banque centrale sous le régime de Lansana Conté, tendrait vers son épilogue devant la chambre d'appel de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Le mardi 17 mars 2026, à la CRIEF, le ministère public a demandé la confirmation de la condamnation à 5

milliards de francs guinéens de dommages et intérêts prononcée en première instance.

Pour sa part, l'Agence judiciaire de l'État a sollicité le doublement de cette somme. Toujours absent depuis le début de la procédure, le prévenu est poursuivi par l'État guinéen pour plusieurs chefs d'accusation, notamment détournement de fonds, enrichissement illicite, blanchiment de

capitaux, vol, complicité et abus de confiance.

Dans ses réquisitions, le procureur spécial Aly Touré, représentant du ministère public, a plaidé pour le maintien de la décision initiale, assortie d'une exécution provisoire. Il a souligné que l'accusé ne s'est jamais présenté ni fournir de justification valable, ce qui justifie, selon lui, un jugement contradictoire. Il a ainsi invité la Cour à confirmer la décision rendue en première instance.

De son côté, l'avocat de l'Agence judiciaire de l'État, Maître Faya Gabriel Kamano, a vivement critiqué l'absence répétée de Chérif Bah aux audiences. Il estime que cette attitude porte préjudice à l'État et justifie une augmentation des dommages et intérêts à

hauteur de 10 milliards de francs guinéens.

L'avocat a rappelé que l'ancien gouverneur avait été condamné en première instance à rembourser plus de 10,5 millions de dollars, correspondant aux fonds détournés, ainsi qu'à payer 5 milliards de francs guinéens en dommages et intérêts.

La justice avait également ordonné la confiscation de certains de ses biens.

Selon lui, l'appel introduit par Chérif Bah, bien que légal, semble avant tout destiné à retarder l'exécution de la décision. Il a précisé que les actes de procédure ont été régulièrement signifiés à l'adresse indiquée par le prévenu, conformément aux dispositions du code de procédure.

En l'absence d'excuse légale pour justifier sa non-comparution, l'avocat considère que l'appel est abusif et dilatoire, causant un préjudice supplémentaire à l'État. Il a également évoqué l'importance du patrimoine immobilier de l'accusé et ses investissements dans plusieurs entreprises, estimant que le retard dans l'exécution de la décision lui permet de continuer à en tirer des revenus. Après avoir entendu les différentes parties, le président de la Cour, Francis Kova Zoumanigui, a décidé de renvoyer l'affaire au 14 avril 2026, date à laquelle le verdict est attendu, rapporte le site Guineenews.

Kaba Kankoula

Conflits frontaliers

La diplomatie l'emporte entre la Guinée et ses voisins

Conakry a abrité le lundi 16 mars 2026, une rencontre des chefs d'État de la Mano River Union. Ce sommet tripartite dédié à la paix, à la sécurité et au développement, a réuni les présidents guinéen, léonais, libérien et la ministre Ivoirienne des Affaires étrangères en sa qualité qu'observateur. L'objectif, est de mettre fin aux querelles terrestres nées le long des frontières de la Guinée et principalement avec la Sierra-Léone et le Libéria.



Le Président Guinéen a convoqué ses homologues du Libéria, de la Sierra-Léone et de la Côte d'Ivoire dans la capitale guinéenne afin de privilégier l'intérêt des populations. Depuis le Palais présidentiel où s'est tenu ce tête-à-tête, le Docteur Morissanda Kouyaté, ministre des Affaires étrangères de la Guinée, a soutenu que ce «sommet des chefs d'État s'inscrit dans le

cadre des efforts collectifs visant à préserver la stabilité le long des frontières communes, à renforcer la coopération en matière de sécurité et à consolider les relations de fraternité et de bon voisinage entre les trois pays ».

Les trois présidents ont examiné la situation sécuritaire à leurs frontières respectives, en accordant une attention particulière aux récents incidents ayant en-

gendré des tensions entre certaines communautés frontalières. Selon le chef de la diplomatie guinéenne, « ces chefs d'État ont exprimé leurs préoccupations face à la prolifération des crises et des conflits à l'échelle mondiale, dont les répercussions économiques, sécuritaires et humanitaires affectent particulièrement les pays en développement », a-t-il ajouté. Sur la gestion des frontières, les chefs d'État ont réaffirmé leur engagement indéfectible envers les principes de souveraineté, d'inviolabilité des frontières, d'intégrité territoriale, d'indépendance politique, de bon voisinage et de fraternité. « À cet effet, ils ont appelé au retour du statu quo de coexistence pacifique entre les communautés frontalières », souligne Morissanda Kouyaté.

Cette rencontre a été sanctionnée par une résolution adoptée par les trois pays. Votre hebdomadaire vous propose ladite résolution, ci-dessous :

Les parties se sont engagées en faveur de la paix, de la sécurité,

de la stabilité et du développement au sein de l'Union du fleuve Mano. Elles ont réitéré leur volonté de résoudre les différends frontaliers entre les États membres de cette organisation par des règlements diplomatiques conformément à l'article 33 de la Charte des Nations unies.

Les parties se sont engagées à poursuivre une coopération sécuritaire conjointe afin de lutter contre l'insécurité, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites.

Les parties se sont engagées à développer et à promouvoir conjointement des activités économiques dans les zones frontalières au bénéfice de la coexistence pacifique et de la prospérité de leurs populations respectives. Les parties ont encouragé la poursuite des initiatives de coopération économique et d'intégration régionale, notamment dans le domaine du commerce, des infrastructures, de l'énergie, de l'environnement, ainsi que de la libre circulation des personnes et des biens et services.

Les parties ont décidé de renforcer la collaboration entre leurs services de défense et de sécurité, et ceci par l'intensification des patrouilles et des opérations frontalières conjointes, l'échange régulier de renseignements et d'informations sécuritaires, l'établissement de mécanismes de

communication rapide entre les autorités locales et les

Les parties ont instruit les services en charge des questions frontalières de se réunir dans les plus brefs délais afin de prévenir et de contenir tous autres incidents et de faciliter le dialogue intercommunautaire et de proposer des solutions concertées.

Les parties ont convenu de convoquer, dans un délai d'un mois, un sommet de l'Union du Fleuve Mano visant à revitaliser cette institution afin de faciliter un dialogue régulier sur les enjeux de paix, de sécurité et de développement entre les États membres.

Les parties ont exprimé leur volonté d'effectuer des visites de travail dans leurs pays respectifs, dans l'intérêt du renforcement de la fraternité, de la coopération et de la coexistence pacifique.

Les parties ont exprimé, à l'issue des travaux, leur profonde gratitude au président de la République de Guinée, au gouvernement de la Guinée pour l'accueil chaleureux et les dispositions d'excellence prises pour assurer le plein succès de ce sommet extraordinaire et fraternel.

Les parties se sont félicitées de l'esprit d'ouverture et de fraternité qui a emprunt l'ensemble des discussions.

Samuel Demba. D

Célébration de l'Aïd el-Fitr Les conseils de Oustaz Ramadan Bah

Dans un entretien accordé à Africaguinee.com, l'imam et prédicateur Oustaz Ramadan Bah livre de précieux conseils pour célébrer l'Aïd-el-Fitr, la fête marquant la fin du mois saint.



« Cette fête est d'une importance capitale pour les musulmans, car elle marque l'aboutissement d'un mois de pénitence, c'est-à-dire le mois de jeûne du Ramadan. Nous savons également qu'avant cette célébration, il y a la Nuit du Destin (Laylat al-Qadr), qui se situe dans les dix derniers jours du mois.

Après avoir passé ces dix dernières nuits en prières — que ce soit à la mosquée ou à domicile —, à lire le Coran et à multiplier les invocations, et après s'être acquitté de l'aumône légale (Zakat al-Fitr), cette fête vient couronner les efforts fournis durant tout le mois de Ramadan. », a-t-il expliqué.

Parlant de la Zakat al-Fitr, comment le musulman doit-il s'en acquitter, il dira ceci : « La Zakat al-Fitr, c'est l'aumône de la rupture, comme son nom l'indique. Il s'agit

d'une quantité de nourriture qu'il faut offrir aux nécessiteux pour qu'ils aient de quoi manger le jour de la fête. C'est une obligation qui se donne en denrées alimentaires. Pour chaque membre de la famille (par tête), il faut compter environ deux kilogrammes et demi de la nourriture de base du pays. Je précise que cette aumône est destinée exclusivement aux musulmans pauvres.

Le jour de la fête est un jour de grâce où Allah affranchit des serviteurs de l'enfer et les inscrit parmi les élus du Paradis. C'est donc un moment dont il faut profiter pour multiplier les actes d'adoration, les invocations et les sacrifices (partage de repas) après la prière de l'Aïd.

Il est strictement interdit de jeûner ce jour-là. C'est une journée où tous les musulmans doivent être dans l'allégresse. C'est d'ailleurs la raison d'être de la Zakat al-Fitr : s'assurer que chaque famille, même la plus démunie, puisse festoyer. Il faut impérativement éviter les comportements illicites ou les excès interdits par la religion sous prétexte de s'amuser. » A la question de savoir si le « Salimafo » est une recommandation islamique, Oustaz a répondu en ces termes : « Il est tout à fait normal que les enfants sortent pour se divertir, car l'Aïd est un jour

de joie. Cependant, il ne faut pas encourager la mendicité. On ne doit pas apprendre aux enfants à quêmander de gauche à droite ; c'est une pratique que l'islam réprouve.

Si, par générosité et par plaisir, un adulte décide de leur offrir un cadeau ou une petite somme d'argent, il n'y a aucun problème, c'est un geste de bienfaisance. Mais les parents doivent veiller à ce que cela ne devienne pas une habitude de mendicité organisée dans les rues. »

Et d'adresser ce message à tous les fidèles musulmans : « Mon message s'adresse à tous : la constance après le Ramadan est le meilleur signe de l'acceptation de nos efforts. Si, après ce mois sacré, nous persévérons dans les bonnes actions, c'est une preuve que Dieu a agréé notre jeûne. En revanche, si nous replongeons immédiatement dans les mauvaises habitudes et les pratiques illicites, cela pourrait signifier que l'esprit du Ramadan n'a pas été assimilé.

Je conseille donc aux jeunes, garçons et filles, de ne pas « jeter à l'eau » les efforts de 29 ou 30 jours de privation. Il faut rester constant dans la piété. »

Kéfina Diakité

ENQUÊTE

L'AGEPI en ruines - Entre bureaux moisés, salaires impayés et « hold-up » institutionnel

Par la Rédaction

Alors que le Tribunal de Première Instance de Kaloum s'apprête à rendre son verdict le 25 mars prochain dans le conflit opposant la présidente sortante Aminata Camara au nouveau bureau de Mamadou Aliou Diakité, les dessous d'une gestion qualifiée de « prédatrice » éclatent au grand jour. Derrière les discours de légitimité, la réalité physique et sociale de l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) est celle d'un champ de ruines.

Le bilan d'un désastre : Des bureaux moisés et une secrétaire aux abois

Le constat est sans appel pour les membres qui ont enfin pu accéder au siège de l'association. Suite à une décision de justice ayant ordonné l'ouverture forcée des locaux, le nouveau bureau a découvert un spectacle de désolation :

- **Locaux en ruines** : Des bureaux moisés, une humidité persistante et un mobilier devenu totalement inutilisable par manque d'entretien.

- **Faillite sociale** : Pendant que les aides circulaient, la secrétaire de l'association — cheville ouvrière de l'ombre — accumule 9 mois d'arriérés de salaire.

- **Impayés de loyer** : Le siège accuse 5 mois de loyer impayé, menaçant l'institution d'une expulsion humiliante.

Pendant trois ans, le règne d'Aminata Camara n'aura été marqué par aucun acte social, aucun projet de développement, ni aucune formation pour les éditeurs. Le travail de l'équipe sortante semble s'être résumé à une seule activité : l'interception systématique des interventions et des aides au profit d'un clan restreint.

Le chèque de la discorde : 100 millions partagés en « catimini

» L'épisode le plus sombre de cette gestion reste l'affaire du chèque de la Direction Générale des Élections (DGE). Pour la couverture de la dernière élection présidentielle, une somme de 100 000 000 GNF a été débloquée.

Pourtant, la base de l'AGEPI a été maintenue dans une ignorance totale. Les fonds auraient été récupérés et partagés dans l'opacité la plus absolue entre les membres du clan sortant, sans que les membres de l'association n'y soient associés ou n'en voient la couleur. Ce « hold-up » moral est aujourd'hui au cœur d'une plainte pour détournement de fonds devant la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ).

Aboubacar Soumah ou la stratégie du « Dauphin sans siège » Malgré ce bilan désastreux, la stratégie de survie du clan sortant se poursuit à travers Aboubacar Soumah. Ce dernier s'est présenté le 12 mars 2026 à la DGE comme le représentant de l'AGEPI pour négocier de nouveaux partenariats.

Une démarche jugée « grotesque » par le bureau de Mamadou Aliou Diakité, qui a immédiatement adressé une lettre de protesta-

tion à la Directrice de la DGE. Les griefs sont clairs :

1. **Imposture institutionnelle** : Soumah dirige un « bureau fantôme » sans siège social.

2. **Conflits d'intérêts** : La complicité de certains cadres de la Maison de la Presse (Hassane Kaba) et de la HAC (Amadou Touré), qui cherchent des « points de chute » en fin de mandat, est vivement dénoncée.

3. **Déni de réalité** : Soumah multiplie les démarches en affirmant représenter des « journalistes », ignorant que l'AGEPI est une association d'Éditeurs (Patrons de presse).

Conclusion : La boussole face au naufrage

La justice guinéenne est désormais face à ses responsabilités. Le 25 mars, elle devra trancher entre un bureau qui occupe physiquement les lieux et tente de réparer les ruines, et un clan sortant accusé d'avoir siphonné les ressources de la corporation dans l'opacité et l'orgueil.

La « carotte est cuite » pour les partisans du mercenariat associatif. L'AGEPI ne peut plus être le jouet de ceux qui confondent patrimoine commun et poche personnelle.

Respect de la loi organique L 2025-035-CNT

Dr Faya Millimouno réagit à la nouvelle injonction du MATD

Dans la dernière partie de l'interview qu'il a accordée au site Africaguinee.com, Dr Faya Lansana Millimouno, président d'honneur du Bloc libéral et candidat à la présidentielle du 28 décembre dernier, est revenu entre autres sur la nouvelle injonction du MATD relative au respect de la nouvelle loi organique L 2025-035-CNT et la vague de dissolutions de partis politiques.



« Il y a une question de rétroactivité. C'est un principe républicain qu'une loi ne peut pas être appliquée de façon rétroactive. Le Bloc Libéral va prendre les congrès que nous avons organisés en 2025, qui ont préparé le congrès national, transformé ensuite en convention, pour m'investir comme candidat ; nous allons leur déposer ces documents. S'ils veulent nous dissoudre, ils n'ont qu'à aller de l'avant. Je n'avais pas voulu intervenir dans le champ politique. Mais la dernière fois, j'ai été obligé de prendre la parole pour dire qu'il faut qu'on arrête ce genre de pratiques. Parce que sinon, c'est comme cela que les problèmes commencent.

Une République reste une République. Elle doit être gérée avec transparence et dans le respect des principes. Mais ce n'est pas ce que nous sommes en train de voir aujourd'hui. Le fait de donner des ultimatums par-ci, par-là... Nous avons dit que nous les soupçonnons. Et ils ont le devoir de prouver que ce n'est pas ce qu'ils sont en train de faire.

Parce que lorsqu'un ministre, un Premier ministre, chef du gouvernement, reçoit pour mission de mettre en place un parti politique, c'est un parti-État. Un parti politique doit être créé par des citoyens ordinaires qui ne gèrent pas les ressources publiques. Aujourd'hui, lorsque Bah Oury se déplace d'un point A à un point B, même pour aller au siège d'une entité quelconque, vous comprenez qu'il utilise les fonds publics.

Donc pour nous, c'est un parti-État que l'on est en train de mettre en place. Et en même temps, on veut s'attaquer à des partis politiques qui existent déjà et qui respectent la loi. Le Bloc Libéral n'a absolument rien à se reprocher. Et si cela continue ainsi, ils n'ont qu'à nous dissoudre. », martèle Dr Faya Millimouno.

A propos de la dissolution de 40 partis politiques pour « manquement à leurs obligations légales », il dira ceci : « C'est une grande déception. Comme je l'ai dit, la Guinée est une République. Par rapport à cet arrêté, il ressemble à une sorte de harcèlement. Depuis que le CNRD est arrivé, on a évalué les partis politiques au moins

deux fois. Nous nous sommes soumis à cela parce que nous pensons que cela pourrait nous amener à quelque chose de plus efficace.

Mais ce n'est pas ce que nous sommes en train de voir. Ce sont plutôt des prétextes que l'on utilise encore une fois (...). Sinon, prenez le cas de mon parti. Depuis que le Bloc Libéral s'est formé, nous avons toujours été respectueux de la loi. D'abord de nos statuts, de notre règlement intérieur et même des lois qu'on nous oppose aujourd'hui pour dire qu'il faut permettre l'alternance. Moi, je n'ai pas attendu le vote d'une loi pour favoriser cela.

J'ai dirigé le Bloc Libéral pendant deux mandats. Personne ne m'y a obligé. Au contraire, beaucoup ont menacé de quitter le Bloc Libéral si je quittais la tête du parti. Cela m'a demandé des mois de discussion avec les membres pour parvenir à une compréhension. Et après le changement à la tête du Bloc Libéral, le processus a continué.

En 2025, nous avons commencé les congrès à la base, en prélude au congrès national qui s'est tenu en octobre. Nous avons renouvelé nos structures à la base entre juillet et août 2025. Ensuite, nous avons renouvelé les structures au mois de septembre et terminé début octobre avec les fédérations.

C'est ce qui nous a permis de convoquer un congrès national qui a renouvelé nos structures nationales. Et voilà que, parce qu'une loi a été votée en novembre, on nous demande de tenir un congrès extraordinaire. Mais attendez, cela coûte de l'argent. Pour organiser des milliers de congrès à la base, des centaines au niveau des sous-préfectures et des dizaines au niveau des fédérations — sans compter que nous avons aussi des fédérations à l'étranger — il faut mobiliser des moyens.

À chaque fois qu'un congrès doit être tenu, il faut la présence d'un responsable d'un niveau supérieur. Sans compter que cela implique souvent le déplacement de nombreuses personnes. Tout cela coûte de l'argent. »

Mamadou Oury

CAN 2025

Le Sénégal déchu de son titre au profit du Maroc

C'est une décision qui provoque une onde de choc dans le monde du football africain. Deux mois après la victoire du Sénégal face au Maroc en finale de la CAN 2025, la Confédération africaine de football (CAF) a finalement tranché en faveur des Lions de l'Atlas... sur tapis vert.



Le Jury d'Appel de l'instance continentale a en effet invalidé le sacre des Lions de la Téranga, déclarant le Sénégal forfait et attribuant la victoire au Maroc sur le score de 3-0. En cause : le retrait des joueurs sénégalais au moment d'un penalty décisif tiré par Brahim Diaz lors de la finale.

Dans un communiqué, la CAF justifie sa décision en s'appuyant sur l'article 84 du règlement de la compétition, estimant que les conditions d'un forfait étaient réunies. Une explication loin de calmer la colère.

Car à Dakar, l'heure est à l'indignation totale. Le gouvernement sénégalais dénonce une décision « inédite » et « d'une gravité exceptionnelle », qui heurte de plein fouet les principes fondamentaux du sport. Pour les autorités, il s'agit ni plus ni moins d'un déni de justice sportive, remettant en cause un résultat acquis sur le terrain au terme d'un match disputé dans les règles.

Plus grave encore, le Sénégal estime que cette décision repose sur une interprétation « manifes-

tement erronée » des textes, la qualifiant de « grossièrement illégale » et « profondément injuste ». Une position qui traduit l'ampleur du choc et du sentiment d'injustice ressenti au sommet de l'État comme au sein de l'opinion publique. Au-delà du cas sénégalais, Dakar met en garde contre les conséquences d'une telle décision sur la crédibilité même de la CAF. Remettre en cause un résultat sportif après coup fragilise, selon les autorités, la confiance des peuples africains envers leurs institutions sportives.

Face à ce qu'il considère comme une « tentative de dépossession inacceptable », le Sénégal ne compte pas rester passif. Le gouvernement annonce l'ouverture de tous les fronts : demande d'enquête internationale indépendante pour des soupçons de corruption, et saisine des juridictions compétentes afin de faire rétablir ses droits.

Dans ce climat déjà explosif, les autorités sénégalaises ont également exprimé leur solidarité envers leurs ressortissants détenus au Maroc à la suite des incidents liés à cette finale, promettant un suivi étroit du dossier.

Déterminé, le Sénégal affiche une position ferme : défendre son titre, restaurer son honneur et, au-delà, préserver l'intégrité du sport africain aujourd'hui sérieusement ébranlé.

Samuel Demba. D

Programme Simandou 2040: la Guinée au cœur d'une offensive diplomatique et économique avec le Royaume-Uni et la France

Dans une tribune publiée dans la presse, Mohamed CAMARA, Consultant Appui du MPCID parle d'une offensive diplomatique et économique de la Guinée avec le Royaume-Uni et la France autour du Programme Simandou 2040.



« Placée sous le Haut Patronage du Président de la République, Chef de l'État, Monsieur Mamadi DOUMBOUYA, la République de Guinée accueillera à Conakry un important roadshow économique consacré au Programme « Simandou 2040 ».

Organisé dans le cadre des travaux du Comité stratégique Simandou et mis en œuvre par le Ministère du Plan, de la Coopération internationale et du Développement (MPCID), cet événement rassemblera une trentaine d'entreprises françaises, une quarantaine d'entreprises britanniques ainsi que de nombreux acteurs publics et privés guinéens. Ce roadshow, structuré autour d'une mission économique britannique conduite par UK Export Finance UKEF (l'agence de crédit à l'exportation du gouvernement du Royaume Uni) et d'un forum d'affaires avec BPI France (banque

publique d'investissement française chargée de financer et d'accompagner les entreprises), se veut une plateforme de haut niveau pour promouvoir les projets prioritaires de Simandou 2040, renforcer les partenariats et mobiliser des financements en faveur de la transformation économique de la Guinée.

Date importante : la mission économique britannique UKEF (Guinea Trade and Investment Mission) se tiendra le 23 mars 2026 au Noom Hôtel, tandis que le Forum d'affaires Guinée France avec BPI France aura lieu le 31 mars 2026 au Radisson. Sous la coordination du Comité stratégique Simandou, le MPCID assure la cohérence d'ensemble des initiatives, veille à l'alignement des projets avec la vision présidentielle et garantit l'intégration des investissements dans la planification nationale du déve-

loppement. Bras opérationnel de la mise en œuvre du Programme Simandou 2040, le MPCID joue un rôle pivot dans la préparation technique du roadshow, la structuration des portefeuilles de projets et la sécurisation des parcours investisseurs. Le Ministère travaille en étroite synergie avec les départements sectoriels, les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé, afin de faire de ce rendez-vous un moment fort de valorisation du potentiel guinéen en matière d'infrastructures, d'énergie, d'industrialisation, d'agriculture et de services. À travers ce roadshow placé sous le Haut Patronage du Président de la République, le Gouvernement réaffirme sa détermination à faire du Programme Simandou 2040 un levier structurant de transformation, de diversification et de prospérité partagée. Le Comité stratégique Simandou et le Ministère du Plan, de la Coopération internationale et du Développement invitent l'ensemble des partenaires et des investisseurs à se joindre à cette dynamique pour accompagner durablement la trajectoire de croissance de la Guinée. », a écrit Mohamed CAMARA, Consultant Appui du MPCID.

Mamadou Oury



AFFAIRE AGEPI

Derrière le « Président » Soumah, l'ombre des conflits d'intérêts et le spectre du recasage

Enquête - À l'approche du verdict décisif du 25 mars 2026, les masques tombent au sein de l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI).



Alors qu'Aboubacar Soumah, porté par le clan d'Aminata Camara, tente de faire valoir une légitimité de façade, nos révélations mettent en lumière un réseau d'intérêts croisés impliquant la Maison de la Presse et certains commissaires de la HAC.

Une légitimité « supervisée » par des juges et parties ?

Pour tenter de s'imposer face à la majorité des éditeurs, Aboubacar Soumah brandit un argument de poids : son élection aurait été supervisée par la Haute Autorité

de la Communication (HAC) et la Maison de la Presse (MP).

Mais grattez le vernis de cette « supervision » et vous y découvrirez des liaisons dangereuses.

Le cas de Hassane Kaba, Directeur de la Maison de la Presse, interpelle au plus haut point. Comment peut-il se porter garant d'un processus électoral alors qu'il est lui-même membre du Bureau Exécutif de la dame Aminata Camara, par personne interposée ? Plus troublant encore, l'organe de presse qu'il dirige partage les mêmes locaux que le clan sortant. En clair, le « superviseur » est logé à la même enseigne que la plaignante. Une confusion des genres qui ôte tout crédit à la neutralité de la Maison de la Presse dans ce dossier.

Le commissaire Amadou Touré et le mirage du recasage

Du côté de la HAC, si l'institution a officiellement prôné la neutralité lors de ses rencontres avec

les éditeurs, certains de ses membres semblent jouer une partialité dans ce dossier.

C'est le cas du commissaire délégué Amadou Touré.

En effet, en fin de mandat à la HAC, ce dernier semble chercher désespérément un point de chute pour la suite de sa carrière. Selon plusieurs sources concordantes, l'AGEPI serait devenue, pour lui et ses alliés, un levier pour espérer un « recasage » dans une autre institution républicaine. En soutenant le clan Aminata-Soumah en catimini, ces cadres en fin de course tentent de s'assurer un avenir institutionnel, au mépris de l'éthique de régulation qu'ils sont censés incarner.

L'imposture intellectuelle : Des « imprimeurs » qui s'ignorent

Le plus surprenant dans cette bataille pour le contrôle de l'AGEPI reste l'amateurisme conceptuel du clan Soumah. Dans ses démarches récentes, notamment

auprès de la Direction Générale des Elections (DGE), Aboubacar Soumah aurait affirmé que les membres de mon groupe sont des « imprimeurs » et non des « journalistes ». Oubliant qu'on peut être de n'importe quelle profession et éditer un journal ou être opérateur d'un média quelconque.

Une déclaration qui dénote une méconnaissance totale des statuts de l'association qu'il prétend présider :

1. AGEPI = Éditeurs : L'association regroupe les patrons de presse. S'ils peuvent être journalistes de formation, leur qualité première au sein de l'AGEPI est celle d'éditeurs (propriétaires de titres).

2. Confusion de métier : Confondre l'édition (la gestion d'un média) avec l'imprimerie (la technique de production) prouve que ce bureau « désigné » n'a aucune vision stratégique pour la corporation.

Un « Président » sans domicile fixe

Dernier clou dans le cercueil de cette présidence contestée : Aboubacar Soumah n'a pas de siège ni de bureau de son organe. Alors que le bureau légitime diri-

gé par Mamadou Aliou Diakité occupe les locaux historiques de l'association suite à une ouverture forcée par voie d'huissier, le clan Soumah erre dans les couloirs de la Maison de la Presse ou dans des bureaux d'emprunt.

Peut-on sérieusement revendiquer la présidence de la plus vieille association de presse du pays sans disposer d'un mètre carré de bureau officiel, si ce n'est celui prêté par des complices en quête de survie administrative ?

Conclusion : Le décompte final La « Justice Boussole », tant vantée par les autorités de la transition, est désormais au pied du mur. Le 25 mars, le Tribunal de Première Instance de Kaloum devra dire si le droit des textes (le congrès de la majorité) l'emporte sur le droit du copinage (le congrès des superviseurs-amis). Entre un bureau installé et structuré et un clan d'infiltrés cherchant des points de chute en fin de mandat, le choix semble évident pour quiconque souhaite réellement l'assainissement de la presse guinéenne. Le rideau est sur le point de tomber.

